

Certains délais en matière de santé reprennent dès le 13 juin (HAS, ANSM...)

12 juin 2020

Afin d'accompagner et d'encadrer la reprise de l'activité, le Gouvernement a déposé mercredi 10 juin 2020 à l'Assemblée nationale un [projet de loi organisant les conditions de sorties du régime de l'état d'urgence sanitaire](#), qui s'achèvera le 10 juillet prochain, en établissant une période transitoire jusqu'au 10 novembre 2020.

Dans ce contexte, un [décret n° 2020-708 du 11 juin 2020](#), publié au Journal officiel de la République française (« JORF ») du 12 juin 2020, porte dérogation au principe de suspension des délais pendant la période d'état d'urgence sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 dans le domaine des solidarités et de la santé, précédemment instauré par l'[ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020](#), publiée au JORF du 26 mars 2020.

[Cliquez ici](#) pour lire la note dans son intégralité.

Auteurs



Charlotte
Damiano

Associée

> [Read the full article online](#)